JOURNAL OFFICIEL

HEBDO F@OT 21

N°5 DU 7 SEPTEMBRE 2019

Quelques dates clés pour la saison 2019-2020 en foot animation

Les rentrées du football :
Rentrée des éducateurs U6 à U13 : samedi 7 septembre 2019 matin à Meursault
U11 : samedi 14 septembre 2019
U9 : samedi 21 septembre 2019
U7 : samedi 28 septembre 2019
Féminines : samedi 5 octobre 2019 au DUC

Festival U13 :
Phase départementale : 4 avril 2020
Phase régionale : 2 mai 2020
Phase nationale : 5 au 8 juin 2020

DIVERS :
Plateaux de Noel U7 : 14, 15,21, 22 décembre 2019
Challenge U11 : samedi 16 mai 2020
JND U7 et U9 : samedi 30 mai 2020

La Section Formation Arbitres Auxiliaires met en place les sessions examens – recyclages pour la saison 2019-2020

Les clubs voulant organiser une session d'arbitres auxiliaires peuvent faire parvenir leur candidature au secrétariat du district par mail achapon@cote-dor.fff.fr.

Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District.

Les clubs candidats devront mettre à disposition une salle pouvant accueillir au minimum 25 personnes. Les 25 premières personnes seront inscrites en priorité.

Ces sessions se feront de Septembre à Décembre 2019,
Les dirigeants qui n'ont pas recyclé lors de la saison 2018-2019 devront repasser l'examen durant la saison 2019-2020.

RAPPEL DES SECTEURS

- **SECTEUR AUXOIS/MORVAN**
- **SECTEUR CHATILLONNAIS**
- **SECTEUR DE LA TILLE**
- **SECTEUR PLAINE DE LA SAONE**
- **SECTEUR VAL DE SAONE**

RECRUTEMENT SERVICE CIVIQUE

Pour la cinquième saison consécutive, le District de Côte d'Or va renouveler l'expérience du **Service Civique** avec le recrutement de quatre nouveaux volontaires.
Vous avez **jusqu'au 14 Septembre 2019** pour pouvoir postuler

Le District recherche un profil pour chacune des missions ci-dessous :

Foot à l'école, Féminisation,
Foot des U6 à U13,
Développement des nouvelles pratiques et foot Loisir,
Accompagnement des clubs.

Infos Générales :

- **Service civique de 8 mois**
- **Temps de travail : 24h hebdomadaires**
- Candidatures à envoyer au secrétariat du District à achapon@cote-dor.fff.fr

Organisation des plateaux U7, U9 et U11
Saison 2019-2020

Les réunions d'élaboration des plateaux U7, U9 et U11 de la 1ère phase se dérouleront du **24 au 26 septembre 2019**.

Dates des réunions :
Secteur Nord : mardi 24 septembre 2019 à 18h30 à Précy (route de Semur, salle ERL)
Secteur St Jean : mercredi 25 septembre 2019 à 18h30 à Villers les pots (salle de l'espace rural)
Secteur Dijon : mercredi 25 septembre 2019 à 19h au district (rue du golf Quetigny)
Secteur Mirebeau : jeudi 26 septembre 2019 à 18h45 à Savigny le sec (stade)
Secteur Beaune : jeudi 26 septembre 2019 à 18h30 lieu à confirmer

*La réunion de constitution définitif des plateaux U7, U9, U11 se déroulera le **mercredi 2 octobre** (9h30 à 12h) au district par les personnes volontaires et la commission jeune.*

AGENDA

Jeudi 19 septembre
C° Statut Educateur à 14 h 00 au Siège du District

Mardi 1er Octobre
Réunion UNSS-Comité-LBFC de 13h30 à 17h00 au siège du District

Lundi 4 Novembre
Comité Directeur à 18 h 30 au Siège du District

Samedi 30 Novembre
Assemblée Générale **à** Gilly les Citeaux (AS Vougeot) à 9h00

COMITE DIRECTEUR

PV 9 CD/1 Réunion du 27/08/2019

Présents
Président : D. DURAND
Membres : Mmes TILLOL P - STORNO P - MM. LECOUR B - BOTTOU Y - EL IDRISSI M - MONNIN M - VALOT N - DA SILVA S - GIANNINI E
Absents Excusés : MM. ABBEY J - BRIEND V - PAGANT J. BERNIER P.Y (pouvoir à TILLOL P) ; Mme SEURAT ; THIBERT J (pouvoir à DA SILVA S) , FAORO P (pouvoir à LECOUR B), DUCREUX E
Assiste : Mme CHAPON A

APPROBATION PV

Suite au mail de M. BERNIER du 1er Juillet faisant une remarque concernant le dernier PV du Comité Directeur (PV218CD/20Réunion du 24/06/2019).
Concernant le paragraphe "Validation des calendriers",
Il est écrit : "Pour les jeunes PY BERNIER fait remarquer qu'il n'y a pas de brassage au niveau U13."
Il fallait noter : "Il manque une date de brassage pour les U13, le 14 septembre 2019, aligné avec la 1ère journée U13 D1."

M. LECOUR B, Président de la C° des Compétitions informe le comité directeur que la journée de brassage est annulée

Le PV CD/20 du 24/06/2019 est approuvé

RETOUR COMMISSIONS D'APPEL DISTRICT ET LIGUE

Commissions d'appel District et Ligue
Suite au relevé de décisions de la LBFC concernant les différents appels :

- Le CD réintègre Thierry THIOURT dans le groupe DI conformément à la décision de la Commission Départementale d'appel du 11/07/2019, transmission à la CDA pour application
- Le CD réintègre Mickael CLERCELET dans le groupe D1 conformément à la décision du relevé de décisions de la Commission Régionale d'Appel du 1 aout 2019, transmission à la CDA pour application
- Le CD prend note de la décision du relevé de décision de la Commission d'Appel Régionale du 1 aout 2019 qui dit le club de UCCF en règle vis-à-vis du statut de l'arbitrage. Ce dossier a été transmis et traité par la commission des compétitions avec les incidences sur les différents championnats.

M. MONNIN rappelle qu'à la fin de tous PV de Commission, la phrase *« Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission compétente de la F.F.F. dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues aux articles 188 et 190 Règlements Généraux de la F.F.F. »* doit être écrite.

INFORMATIONS DU PRESIDENT – COURRIERS

- **Affiliation du club libre Cercle Football Talant** sous le numéro 560159,
  Président : BERRAHOU Moran
  Secrétaire Correspondant : MARCHISET Jeremy

- Le secrétariat a relancé par mail tous les arbitres et leur club d'appartenance pour leur rappeler qu'ils n'avaient pas renvoyer leur dossier médical ou n'avait pas effectué le renouvellement de leur licence.

- Déclaration d'ententes seniors :

- Entente sportive Tart le Haut- Varange / Aiserey Izeure catégorie Seniors D3
- Entente sportive Tart le Haut- Varange / Aiserey Izeure catégorie Seniors D4

- Mail du Président de Chenove qui exprime son mécontentement vis-à-vis d'un membre du CD
  - Le Président s'entretiendra avec le Président de Chenove pour lever toutes ambiguïtés.
  - Le Président rappelle aux membres du Comité Directeur leur devoir de réserve ainsi que leur mission d'accompagnement et d'aide envers tous les clubs du département sans distinction.

M. MONNIN intervient sur ce courrier.

Courrier de l'UNAF : concernant le remplacement du représentant des arbitre**s.** Pris note.

FINANCES

- **VALIDATION BAREME FINANCIER - COTISATIONS**

  Le barème financier 2019/2020 (annexe 1) est validé par l'ensemble des membres présents du Comité Directeur avec les 2 points supplémentaires repris au CD/20 du 24/06/2019.

- **Demande de la Commission Départementale de l'arbitrage**

Augmentation des indemnités de match :

Pour être en phase avec le barème financier de la Ligue sur les indemnités de match des arbitres centraux, (seniors masculins, U18, U15 et féminines). Le CD valide la hausse de 4€ sur les 2 saisons 2019/2020 et 2020/2021.

Indemnisation des formateurs en arbitrage

Les formateurs Formation Initiale en Arbitrage seront indemnisés de 20€ par jour complet de formation.

- Appel à cotisation 2019/2020 des membres du CD

DTD

Validation du plan d'action technique 2019/2020 (voir annexe 2)

Le plan d'action technique 2019/2020 du District de Côte d'Or avec les orientations techniques établi par la DTD et Pierre Yves Bernier est validé.

Validation des actions Foot5 suivant les devis fournis

- 14/12 plateau Foot5 U11F 2h sur 3 terrains (10H-12H)
- 21/12 intervention MNA avec 1h30 et 2 terrains (14h30 – 16h)
- 1/02 plateau Foot 5 U15F/U18F avec 2h et 3 terrains (14h30 - 16h30)
- 8/02 plateau Foot5U13F avec 2h et 3 terrains (14h30 – 16h30)
- 7,14,21 et 28 mars plateaux U9 avec 2h et 2 terrains (10h-12h)

- **Commission Départementale de l'arbitrage**

Validation des groupes d'arbitres et Observateur

Groupe Arbitres D1 (16) :

Messieurs BIDAULT Philippe, BLAISON Alain, BUSONT Jérôme, CUILLIER Thierry, DEGAND Frédéric, DERVAUD Alban, DUJARDIN Nicolas, FICHOT Olivier, GERAULT Aurélien, GUIDOT Oliver, HENRIETTE Alexandre, JESUS E SILVA Rudy, MASSON Sébastien, MILLE Maxence, PION Nicolas, THIOURT Thierry, CLERCELET Mickael, COLLIN Anthony

Groupe Arbitres D2 (13) :

Messieurs BERNARD Cyril, CACCAMO David, GONZALEZ Mattéo, GUERBA Haissa, HENOT Vincent, KISSARI Houssine, MARJOLET Clémentin, MOUTARD Cyril, NOTIN Geoffrey, TCHAKMAKDJI Yacine, VAILLARD Geoffrey, VIGEOLA Emil.

Groupe Arbitre D3 :

L'ensemble des arbitres non affectés dans les groupes D1 et D2 (hors arbitres assistants et non classés).

Arbitres Assistants
AZRAK Alberta - BENBOURICHE Salim - BOULLY Michel - DUTHU Gilles – KHERIBI Moncef - LEPETIT David - LIMA Cesar - PATRON Alexandre - RASSE François - TEIXEIRA Steve

Observateurs
Groupe Séniors : BOURGIN Léo – CAUMONT Serge - JOZWIAK Cédric - KISSAR Ameur – LAPERTOT Jean Yves – MOREAU Laurent – MOREUX Richard – OUTHIER Philippe - SAINT PAUL William – SARRASIN Laurent - ZGOU Mohamed

Groupe JAD : BEUCHOTCyril – BOUTEFFAS Messaoud – CARAYON Sébastien - CHEVALIER Camille – CHEVANNE Thierry – CLERCELET Mickael – GOBEROT Sebastien – GUY Stéphane - HUOT MARCHAND Yohan - JOURDHIER Damien – MATHIEU Florian – MILLE Maxence – MOREUX Richard
RAFFESTIN Théo – SANCHEZ Anthony

Le RI de la CDA et la composition de la CDA seniors/jeunes avaient été transmis à la CRA le 2 juillet 2019 conformément aux textes.

SERVICES CIVIQUES
Pauline TILLOL se charge, en collaboration avec Peggy SEURAT de conduire les entretiens des 2 candidats au poste de service civique attribués au District de Côte d'Or.

VALIDATION ET MISE A JOUR DES COMMISSIONS

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL
Président : MONNIN Michel
Membres : FAORO Pascal
CAUMONT Serge (représentant CDA)
IBANEZ Marc
NAGEOTTE Michel
NAPPEY Thiérry
PACOTTE Xavier
PERROT Jean François

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ARBITRES
Président : EL IDRISSI Mourad
Secrétaire : BAUDOT Mickaël
Membres : ES SBITI Brahim
JOZWIAK Cédric
COULIBALY Gaoussou
LECOEUCHE Ombeline
CAUMONT Serge
KISSARI Ameur
MATHIEU Florian
MOINGEON Daniel
OUTHIER Philippe
ROUGINAT Damien
THIBERT Valérian
BRIEND Victor représentant des éducateurs
VALOT Noël représentant du comité directeur.

CDA SECTION JEUNES
Responsable : MATHIEU Florian
Membres : BOUTTEFAS Messaoud

EL IDRISSI Mourad
GOBEROT Sébastien
HUOT MARCHAND Yohan
KISSARI Ameur
REMOND Cyrille
ROCHE Mickaël
SANCHEZ Anthony

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

Président : LECOUR Bernard
Membres : BRUNEL Nicolas
DA SILVA Sérafin
FAORO Pascal
NAUDET Jean Pierre
PAGANT Jean Marie
FREREJASCQUES Alain
VALOT Noël
BELORGEY Benoit

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE DISCIPLINE

Présidente : STORNO Pascale
Membres : VALOT Noel
SEILLER Jean Pierre
MORLET Jean Claude
MERCIER Jean Luc
BOUDOT Denis
MOREUX Richard, représentant de la CDA.

COMMISSION DEPARTEMENTALE ESPRITS SPORTIFS ET ETHIQUE

Président : BOTTOU Yves Patrick
Membres : MONNIN Michel
COLTAT BENEL Katherine
EL IDRISSI Mourad

COMMISSION DEPARTEMENTALE FEMININE

Présidente : DUCREUX Elodie
Membres : BENOIT Philippe
LOUVION Camille
MAIRET Morgane
MAIRET Yannis
PARIZOT Emmanuelle
URBANIACK Anastasia
URBANIACK Nathalie
VIEILLARD DE PERCIN Célita

COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOT DIVERSIFIE

Président : DA SILVA Sérafin
Membres : BERNIER Pierre Yves
SEURAT Peggy
DURAND Daniel
THIBERT Valérian

SIRDEY Isabelle
SALEH Hadi
SIMOES Paulo
CHAMPAGNAT Jordan
BELORGEY Benoit
DRISSI EL BOUZAÏDI Khalid

COMMISSION RECRUTEMENT ET FIDELISATION DE L'ARBITRAGE : en attente

COMMISSION DEPARTEMENTALE TECHNIQUE
Président : BERNIER Pierre Yves
Membres : CHAMPAGNAT Jordan
PERRIN Valérian
GERMAIN Geoffrey
VIAULT Sébastien
FEZEU Daniel
SAVARINO Marie
SMAH Medhi
BERTHIER Pierre Alexandre
BRIEND Victor
BRUNET Valentin
BRUYAS Corentin
CLEMENT Come
DAURELLE Adrien
DEFER Flora
FEVRIER Adrien
KERROUM Pierre
LEBRE Alexandre
LETRECHER Thomas
MAUCHAND Maxime
MOUGEOT Johnattan
PASDELOUP Lucas
POUILLAT Baptiste
ROCHE Mickaël
ROSSI Ludovic
TAÏANA Franck.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE
Président : GIANNINI Eric
Membres : BORSATO Michel
CHEVANNES Thiérry
EL IDRISSI Mourad
JANIN Dominique
PACOTTE Xavier
(Le représentant des arbitres au comité directeur)

COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DES EDUCATEURS
Président : BERNIER Pierre Yves
Membres : THIBERT Jérôme
BALISETTI Françoise
BRIEND Victor

SERVAL Christophe

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS
Président : FAORO Pascal
Membres : VALOT Noël
LECOUR Bernard
PAGANT Jean Marie

POINTS DES COMMISSIONS

Commission des Compétitions : Début des championnats le 1/09/2019 pour la D1, D2 et D3 et le 8/09/2019 pour la D4.
Le tirage au sort du 1er tour de la CCO sera effectué le 27 aout 2019 à 14 h 00

CDA :
Un point est fait sur le renouvellement des arbitres.
Situation sur les désignations des arbitres assistants en Ligue : Le Président demande à la CDA de ne pas désigner les assistants en Ligue comme les Districts de la HAUTE SAONE et le DOUBS afin de ne pas léser les clubs de District.

Prochain Comité Directeur le : lundi 4 novembre à 18h30

Assemblée Générale : à Gilly les Citeaux (AS Vougeot) le samedi 30 novembre à 9h00

La séance est levée à 21h15

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission compétente de la F.F.F. dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues aux articles 188 et 190 Règlements Généraux de la F.F.F.

La secrétaire de séance : A. CHAPON **Le Président : D. DURAND**

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS – JEUNES – FEMININES ET FOOT DIVERSIFIE

PV 10 CC/05 **Réunion du 04/09/2019**

Présents : MM. LECOUR B – FAORO P – FREREJACQUES – PAGANT JM – BELORGEY B - NAUDET J.P. – BRUNEL N.

Planning de journée
En cours de saison, la commission rappelle que toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans FOOTCLUBS jusqu'au LUNDI MINUIT. La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délai

I - SENIORS

1.1 CHANGEMENTS DATE ET/OU HORAIRE

RAPPEL :
Pour une modification de la date d'une rencontre, les demandes pour être acceptées devront proposer prioritairement une date AVANT la date figurant au calendrier. Une date ultérieure réservée à des matches remis ou des matches de sélection ne pourra en aucun cas être acceptée.
La Commission des Compétition rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Footclubs) pour un changement de date en D1 – D2 – D3 et D4 TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE.

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous

Match	Division	Poule	Rencontres				Date match	Heure match	Date de match	Heure	Demande changement date	Demande changement heure
21743623	D3	C	USCD	2	DIJON - A.S. POUSSOT	1	08/09/201	15H	08/09/2019	15H	07/09/2019	20H
21686203	D3	B	BEAUNE AS	2	MANLAY	1	22/09/201	15H	22/09/2019	15H	21/09/2019	20H

La Commission des compétitions refuse toutes les demandes de report de match du 8/09/2019 au 13/10/2019 du fait que le 2ième tour de la Coupe de Côte d'or soit programmé le 13/10/2019.

Les rencontres ci-dessous reste donc programmées au 8/09/2019

21753874	D3	D	ST JEAN LOSNE		NOLAY	1
21836606	D4	D	CHAMPDOTRE LONGEAULT		AFRIQUE F.D.	1
21836696	D4	G	MAGNY S/TILLE		DIJON DINAMO	2

La commission prend connaissance de la demande des clubs pour inverser la rencontre suite à l'indisponibilité du terrain d'AHUY le 27/10/2019. Elle autorise ce changement et fixe les rencontres, comme suit :
Match ALLER 21836636 D4-E VITTEAUX 2 – AHUY 2 du 8/09/2019 se jouera à AHUY à 15H00
Match RETOUR 21836651D4-E AHUY 1 – VITTEAUX 2 du 27/10/2019 se jouera à VITTEAUX.

Match ALLER 21743653 D3-C AHUY – REMILLY du 27/10/2019 se jouera à REMILLY SUR TILLE

Match RETOUR 21743719 D3-C REMILLY – AHUY du 26/04/2020 se jouera à AHUY

La commission prend connaissance de la demande des clubs pour inverser la rencontre suite à l'indisponibilité du terrain de FAUVERNEY. Elle autorise ce changement et fixe les rencontres, comme suit :
Match ALLER 21743627 FAUVERNEY 3 – REMILLY du 8/09/2019 se jouera à REMILLY
Match RETOUR 21743693 REMILLY – FAUVERNEY 3 du 08/03/2020 se jouera à FAUVERNEY

CCO : 1er Tour – DIJON TOISON D'OR – VOUGEOT du 15/09/19 se jouera à Vougeot.

La commission, en possession de l'accord des clubs, inverse les rencontres suivantes, soit :

- **Match 21848918 CCO F BACHELARD/SPORT COMM ENSEIGNANTS – NEUILLY LES DIJON du 15/09/**2019 se jouera à NEUILLY LES DIJON

- **Match ALLER** 21685803 D2 – A OUGES – FCCL 2 du 8/09/2019 se jouera à CORGOLOIN à 13 h 00
- **Match RETOUR** 21685869 D2 - A FCCL 2 – OUGES du 8/03/2020 se jouera à OUGES

- **Match ALLER** 21686199 D3 – B VITTEAUX - FENAY du 8/09/2019 se jouera à FENAY
- **Match RETOUR** 21686265 D3 – B FENAY - VITTEAUX du 8/03/2020 se jouera à VITTEAUX

- **Match ALLER** 21836704 D4-G SAULON CORCELLES 2 – MAGNY du 29/09/2019 se jouera à MAGNY/TILLE
- **Match RETOUR** 21836719 D4-G MAGNY/TILLE – SAULON CORCELLES du 10/11/2019 se jouera à SAULON

- **Match ALLER** 21836786 D4 – J PERRIGNY LES DIJON - PLOMBIERES 3 du 8/09/2019 se jouera à PLOMBIERES
- **Match RETOUR** 21836801 D4 – J PLOMBIERES 3 – PERRIGNY LES DIJON du 27/10/209 se jouera à PERRIGNY LES DIJON

Le match 21836698 D4 – G SAULON CORCELLES 2 – VAL DE NORGE 2 du 9/09/2019 ne peut pas se jouer le 13/10/2019 mais peut se jouer à 12h30 ou à Val de Norge ;

Le match 21836696 D4 – G MAGNY SUR TILLE – DIJON DINAMO du 08/09/2019 ne peut pas être reporté car il s'agit de la 1ère journée de championnat.

1.4 COURRIERS

CHENOVE : La Commission des Compétitions ne peut donner suite à la demande du report du match 21685933 D2-B CHENOVE – A.S.F.O. du 08/09/19.

TART – VARANGES : Les matches de l'équipe de D4 se dérouleront sur le terrain d'Aiserey jusqu'à nouvel ordre.

MORVANDELLE : Transmis à la C.D.A.

ARGILLY : Démission de M. JOBART. Pris note.

SENNECEY LES DIJON : Inscription d'une équipe B en D4 qui est affectée dans le groupe J, et jouera son premier match contre VINGEANNE 2 le 15/09 sur le terrain du ST SEINE SUR VINGEANNE.

1.5 FORFAIT

Match 21685927 D2 B F.C.L.A. – CHENOVE du 01/09/19
Forfait déclaré de CHENOVE
La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à CHENOVE pour en porter le bénéfice à F.C.L.A.
Amende 50 € à CHENOVE.
S'agissant du match Aller, le match retour devient F.C.L.A. – CHENOVE.

II. JEUNES

2.1 DATES D'ENGAGEMENT

Tableau valable pour les 3 catégories, U15 et U18.

	D2-D3
Ouverture des candidatures	**1er juillet 2019**
Fin des candidatures	**23 août 2019**
Classement des candidatures Publication	**6 septembre 2019**
Confirmation des engagements	**13 septembre 2019**

Dates de fin des engagements pour les catégories ci-dessous.

- **U11, U9 et U7 masculines :** jusqu'au **18 septembre 2019.**
- **U18 à 8, U15 à 8, U13 à 8 en Féminines** jusqu'au **9 septembre 2019.**
- **U11 F, U9 F et U7 F en Féminines** jusqu'au **18 septembre 2019.**

Tous les engagements se font via footclubs sauf les U13 D2 et D3 un mail doit être envoyé au secratariat.

III. FOOT ENTREPRISE

3.1 COURRIER

FOOT DIJON CHAPELLE ST LOUIS : informant qu'il ne donne pas suite à leur affiliation.

IV. FEMININES

4.1 DATES D'ENGAGEMENT SENIORS F

Les clubs ont jusqu'au 15 Septembre pour s'engager en Seniors F (championnat et/ou critérium)

4.2 COURRIERS

DUC : demandant à jouer le samedi matin. La plage horaire officielle étant le samedi après-midi, le club devra faire une demande, via footclubs, aux clubs adverses.

4.3 TOURNOI

REMILLY SUR TILLE : Tournoi de Sixte le 07/09/19

V. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.
La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales Séniors – U18 – U15 – Séniors Féminines – U18 F – U15 F

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis**, pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission…).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entrainer une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,
Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du disfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes « sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

FMI NON REALISEE – JOURNEE des 1er Septembre 2019

▪ Match 21685795 D2 – A SPARTAK BRESSEY – MVF 2 du 01/09/2019
La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signé par les clubs et l'arbitre.
Elle valide le résultat du match

Match 21685796 D2 – A FCCL 2 – FCAB 1 du 1/09/2019
La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signé par les clubs et l'arbitre.
Elle valide le résultat du match.

Match 21685925 D2 – B NEUILLY LES DIJON - IS SELONGEY 4 du 01/09/2019
La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signé par les clubs et l'arbitre.
Elle valide le résultat du match.

Match 216859926 D2 – B GEVREY – ASFO du 1/09/2019
La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signé par les clubs et l'arbitre.
Après vérification, elle constate que l'équipe de l'ASFO n'est pas rattachée à l'éducateur ou dirigeant responsable de la FMI et demande au club de faire le nécessaire pour le prochain match.
Elle valide le résultat du match

Match 21686060 D3 – A JEUNESSE MAHORAISE – LAIGNES du 1/09/2019
La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signé par les clubs et l'arbitre.
Après vérification, elle constate Jeunesse Mahoraise a toujours le statut F.E. Une modification de paramétrage de la compétition a été faite par le secrétariat.

Le secrétariat a envoyé un mail au service juridique pour que la modification soit faite
Elle valide le résultat du match

Match 21686061 D3 – A EF VILLAGES 2 – LONGCHAMP du 1/09/2019
La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signé par les clubs et l'arbitre.
Elle valide le résultat du match.

Match 21686191 D3 – B BLIGNY – ES MORVANDELLE du 1/09/2019
La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signé par les clubs et l'arbitre.
Elle valide le résultat du match.

Match 21743617 D3 – C AHUY – USCD 2 du 1/09/2019
La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signé par les clubs et l'arbitre.
Elle valide le résultat du match.

Match 21753870 D3 – D THURY – ASDDOM du 1/09/2019
La commission prend connaissance de la feuille de match papier et de l'annexe.
La Commission rappelle au club de THURY qu'en cas de disfonctionnement de la FMI qu'un constat d'échec doit être établi et non notifié sur l'annexe.
Elle valide le résultat du match.
Amende en cas de récidive : 36 €

Match 21685926 D2 – B GEVREY – A.S.F.O. du 01/09/19
La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signé par les clubs et l'arbitre.
Elle valide le résultat du match.

5.1 F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD du 1/09/2019

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

Retard transmission de la F.M.I :
REMILLY, TILLENAY : Amende 16 €

Non transmission de la F.M.I : R.A.S

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR
Le Secrétaire de séance : N. BRUNEL